



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 16264

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'évolution inquiétante des règlements encadrant l'organisation des compétitions sportives à l'initiative des instances internationales du sport et visant à autoriser le port de vêtements à caractère religieux durant les épreuves. Lors des Jeux olympiques de Londres, nous avons déjà assisté à ces dérives avec la pénible exhibition de la judoka saoudienne, contrainte de concourir coiffée d'un bonnet. Or la FIFA, dans une circulaire du 25 octobre 2012 à l'intention des fédérations nationales, vient d'autoriser le hijab sur les terrains de football, lequel « ne peut être porté que par les femmes » est-il de surcroît précisé. Et pour couronner le tout, la FIFA fournit, dans cette même instruction, les adresses où l'on peut se procurer les « foulards » agréés. Il souhaite qu'elle interpelle le CIO, la FIFA et les fédérations internationales en évoquant le caractère universel que doit conserver le sport, sans aucune autre distinction entre les athlètes que l'excellence sportive. Il rappelle, en outre, que nous refusons de rencontrer des équipes d'Afrique du sud du temps de l'apartheid. Il suggère que nous adoptions la même attitude à l'égard d'équipes étrangères qui imposeraient de tels traitements discriminatoires à l'égard de leurs membres.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16264

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 752

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3951